

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 01 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.
Date de convocation : le 27 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mr. HEBERT Philippe, Mme AUBRIL Katie, Mr. LEVACHER Philippe, Adjoints ;

Mme CHEDRU Kristell, Mr. DURIEZ René, Mme GALLIENNE Véronique, Mr. GODEFROY Marc,

Mme VEZIER Lorna, Mr. OULAL Abdelkader, Mme DUHO Christelle, Mr. CHEVALIER Romain, Mme GOURIOU Laura, Mr. LETERME Christophe, Mr. JOIGNANT Benjamin

Secrétaire de séance : M. Romain CHEVALIER

ESPACE DE JEUX ROGER PETIT – AUTORISATION SIGNATURE DES DEVIS

Mme AUBRIL présente un retour des entreprises sur l'aménagement de l'espace de jeux du stade Roger Petit.

Quatre entreprises ont été consultées. La commission environnement a étudié les propositions de jeux et les revêtements possibles. La société TP CAUX a été sélectionnée et propose un devis d'un montant de **41 496 euros TTC** comprenant des jeux en bois : un jeu à ressort, une balançoire nid d'oiseaux et une structure multi activités. Les dalles alvéolées ont été retenues par rapport à des copeaux ou au bitumé coulé. Ces dalles s'intègrent parfaitement dans l'environnement. Les copeaux seraient à renouveler tous les ans ce qui engendrerait un coût supplémentaire. Le sable a été rejeté afin d'éviter les déjections animales.

Reste à définir la clôture. Deux alternatives ont été proposées. Une première qui se chiffre à 5000€ comprenant une clôture simple grillagée, rigide et une deuxième d'un montant de 20 000€ comprenant une clôture colorée avec un design atypique.

Pour des raisons de sécurité, la clôture s'avère être un élément obligatoire car un bras de l'Andelle passe à moins de 15m de l'installation.

Le conseil Municipal souhaite que l'installation soit réalisée cet été.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis avec l'entreprise TP CAUX pour un montant TTC de 41 496 euros.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 027-212704704-20260601-117DELIB010626-DE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX



117DELIB01062026